



Accident avec vehicule concessionnaire sans plaque immatriculation

Par **michauxp**, le **01/02/2013** à **03:01**

BonjourrrrrJ'ai eu un accident de voiture avec un vehicule concessionnaire neuf. (à un carrefour)rrnj'ai embouti ce vehicule par l'arrière. je suis donc supposé en tort.rnCependant le vehicule roulait sans plaque d'immatriculation ni à l'avant ni à l'arrière. (photo à l'appui)rrnJ'aimerais savoir si cela a une incidence sur le sinistre notamment au niveau des assurances.rnDois je porter plainte? et cela va t'il m'aider ???rrrrnMerci.

Par **chaber**, le **01/02/2013** à **06:14**

bonjourrrrrVotre plainte sera irrecevable et ne changera absolument rien au niveau des assurances et la responsabilité que vous reconnaissezrrrrnLe concessionnaire peut toutefois avoir une amende.